

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX - TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 24, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 5 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 12 NOVEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 11 NOVEMBRE	
3 0/0	52 65
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 10
Emprunt 1872	85 65
DU 12 NOVEMBRE	
3 0/0	52 80
4 1/2	75 75
Emprunt 1871	84 15
Emprunt 1872	85 70

Le Vote obligatoire.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS.

Les idées justes — et pour nous celle du vote obligatoire est de ce nombre — sont souvent mieux servies par les mauvaises raisons qu'on leur suppose, que par les bons arguments proposés à leur appui.

Aussi est-ce sans hésitation que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la plus grande partie d'un article de M. About, publié dans le XIX^e Siècle, dans laquelle le vote obligatoire est combattu à l'aide de raisons d'une futilité évidente, et qui ne font pas honneur à la plume en général ferme et adroite de M. About. Voici comment s'exprime le rédacteur du XIX^e Siècle :

... Prendrons-nous la peine d'arguer sur le vote obligatoire ? Cette fameuse loi, dont quelques éfarés attendent le salut, ne me paraît ni équitable, ni conforme à l'esprit de notre législation, ni très-pratique. Elle n'est pas des plus pratiques, car avec le scrutin secret un électeur sera toujours maître de voter blanc. On l'aura donc dérangé pour rien, ce brave homme. En équité, d'ailleurs on a toujours le droit de s'abstenir, comme on a le droit de jeûner, de chômer, de rester ignorant et stupide.

Pouvez-vous exiger qu'un viveur égoïste, borné, abruti, par les plaisirs dégradants qui pullulent à Paris, s'élève au-dessus de lui-même, s'intéresse aux affaires publiques, étudie les grandes questions, pèse le mérite des hommes, apprenne les mâles vertus du citoyen ? S'il se moque de tout, ce monsieur, même de la Patrie ? Du reste, un homme de bon sens et un citoyen de valeur peut avoir ses raisons, dans certains cas particuliers, pour désertier le scrutin. Je sais de braves gens qui n'ont jamais voté sous l'empire et qui, sincèrement, se flattaient de protester par l'abstention.

J'en ai vu d'autres rester chez eux le jour du vote, parce qu'ils ne voulaient nommer ni le candidat officiel, ni le candidat radical, et que l'opposition modérée n'avait mis personne sur les rangs.

Quelques publicistes, raisonnant par analogie, nous disent qu'un juré réfractaire est condamné à 500 francs d'amende, et qu'on pourrait conséquemment taxer les électeurs réfractaires. Car, enfin, le salut du pays est aussi précieux pour le moins que l'honneur d'un filou et la vie d'un assassin.

L'argument est plausible; mais si l'on introduit dans le domaine politique la contrainte de faire, à quelles conséquences ne sera-t-on pas entraîné ? De quelle amende punira-t-on les élus qui, après avoir sollicité notre mandat et souvent même empêché no-

tre argent s'abstiendront de voter dans les conseils de tous étages, municipaux, généraux, Assemblée nationale, conseil des ministres ?

Le mandant n'aura pas le droit de s'abstenir, et vous l'accorderez au mandataire ? Il n'y a pas un député à Versailles qui ne se soit absenté ou abstenu dans quelque scrutin d'importance; j'en pourrais nommer deux, et fort en vue, qui se sont fait de l'abstention une spécialité. De quel front une Assemblée où chacun se réserve de ne dire ni oui ni non, selon les temps et les convenances personnelles, viendrait-elle interdire à ses électeurs un droit dont elle use si largement ?

Non, ce n'est pas dans la loi qu'il faut inscrire le vote obligatoire; c'est dans les âmes de la classe moyenne qu'il faut faire entrer le sentiment du péril public et la conscience du devoir privé. — (About.)

M. About a dit le mot juste en qualifiant d'arguties ses objections contre le vote obligatoire: seulement nous nous demandons pourquoi il n'a pas suivi sa première impression qui le portait à ne pas prendre la peine d'arguer: le premier mouvement est toujours le meilleur. Au surplus, puisque M. About a consenti à arguer, nous le suivons sur ce terrain pour mettre en lumière l'inanité de ses arguties.

D'abord M. About objecte qu'un brave homme a toujours droit de voter blanc; et dès lors on l'aura dérangé pour rien.

La première partie de la proposition est juste, mais la seconde est fautive. Sans doute, on peut toujours voter blanc, mais comme les votes blancs sont mentionnés au dépouillement du scrutin et comptent au moins comme une protestation contre les candidats divers et contre l'élu, non-seulement celui qui aura voté blanc ne se sera pas dérangé pour rien, mais il aura émis un vote très positif, qui signifiera: « ni les uns, ni les autres. » Supposons, par exemple, que la question soit posée devant les dix millions d'électeurs, entre M. Thiers et M. Gambetta, et que le premier ait un million de voix, le second un demi million, et que huit millions et demi votent blanc, croit-on que ces huit millions et demi d'électeurs qui protestent contre l'un et l'autre candidat ne signifient rien ?

Si ces huit millions et demi d'électeurs s'étaient abstenus d'aller au scrutin, chacun des deux candidats se serait attribué le bénéfice de l'abstention, et il aurait été impossible de leur prouver qu'ils abusent de la crédulité publique; tandis que huit millions et demi de votants blancs, signifient que l'on ne veut ni l'un ni l'autre de ces messieurs, et que l'on préfère autre chose. Quoi ? On ne le dit pas. Mais enfin on refuse à toutes les intrigues, qui s'abritent sous deux noms, le bénéfice de l'adhésion même tacite du Pays. N'est-ce rien que cela ?

Quant à ces viveurs qui se moquent de tout, même de la Patrie, que M. About semble prendre sous la protection de son indulgence, nous trouvons, nous, que non

seulement on fera bien de leur infliger une forte amende pour leur abstention, mais nous voudrions qu'à cette amende fût jointe une dégradation morale.

Pour éluder l'argument déduit de l'analogie entre les fonctions de juré et celle d'électeur, M. About essaye de pousser l'argument à l'absurde en demandant si, après avoir forcé l'électeur à voter, on ne devrait pas forcer l'élu à émettre, lui aussi, un vote sur toute question à lui soumise. Eh ! pourquoi donc pas ? Nous désapprouvons l'abstention partout où nous la rencontrons et plus encore chez celui qui a sollicité un mandat que chez celui qui n'a eu qu'à conférer ce mandat. Le député, le conseiller municipal qui s'abstiennent de prendre part à un vote — sauf le cas où un intérêt personnel à eux est engagé — manquent à leur devoir et devraient être censurés sévèrement; l'amende même ne serait pas de trop.

M. About conclut en faisant un appel à l'âme et à la conscience: nous ne saurions repousser cet appel; mais nous nous permettrons de faire observer à M. About que, par ce temps de positivisme, d'athéisme, de nihilisme, qui ont envahi surtout les classes dirigeantes de la société, cet appel peut faire sourire et serait de nul effet. Dans un certain monde que M. About connaît bien, on ne croit qu'à l'argent. Eh bien ! que les délinquants soient frappés dans l'objet de leur culte et de leur foi !

Chronique politique

Des députés libres-échangistes se sont réunis, hier, dans un des bureaux de la Chambre. Après une délibération qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, ces messieurs ont résolu de voter le traité de Commerce franco-anglais, tel qu'il a été remanié par M. Ozanne sous la direction de M. Thiers. M. Rouher n'assistait pas à la réunion. L'accueil fort peu sympathique que les collègues de l'ex-vice-empereur ont fait à ses prétentions à la présidence du groupe libre-échangiste, l'ont empêché de revenir.

Le Conseil d'Etat appelé à délibérer sur la question de savoir si le décret du gouvernement de la défense nationale abrogeant l'article 75 concernant les poursuites à exercer par les particuliers contre les fonctionnaires de l'Etat, a décidé qu'on était en droit de poursuivre pour faits antérieurs au décret d'abrogation, alors même qu'ils remonteraient jusqu'au 2 décembre.

D'après la Patrie Mgr Dupanloup déposerait une interpellation à propos de la circulaire de M. Jules Simon sur les réformes universitaires.

Le Rappel croit savoir que le gouvernement d'une part et les grands financiers européens d'autre part étudient déjà

les moyens d'offrir à l'Allemagne des garanties pour le dernier demi-milliard, de manière à arriver à l'évacuation complète. D'après la même feuille, hier sont arrivés à Paris trois personnages autrichiens, le comte Chetek, le baron Halter et le comte Selm, représentants de la haute finance.

Le Pays annonce que M. Bonvalet serait démissionnaire sur le point de donner sa démission de conseiller municipal. On assure, d'un autre côté, que l'incident auquel le nom de M. Bonvalet a été mêlé, n'est pas encore terminé. D'après la Liberté, la démission de M. Bonvalet serait déjà envoyée.

Le Temps annonce que la réunion de la gauche a décidé d'envoyer une députation à M. Thiers pour s'entretenir avec lui de l'incident de la Fère. Si nos renseignements sont exacts, dit la même feuille, M. Thiers répondrait par une fin de non-recevoir et engagerait les réclamants à porter leur demande devant la Chambre par la voie d'interpellation.

Le Moniteur publie dans ses dernières nouvelles la dépêche suivante :

Genève, 11 novembre. Hier ont eu lieu les élections au grand conseil. Une alliance exclusivement confessionnelle s'est réalisée entre les protestants et les radicaux autoritaires contre les catholiques. Des appels multipliés aux haïnes religieuses se sont produits. Dans la crainte d'un succès de catholiques, on avait organisé jusqu'à des agresseurs dans le cercle de Carouge, contre les électeurs campagnards, à Carouge notamment. Des bulletins ont été déchirés; on signale des rixes, des coups et des blessures.

Les troupes bavaroises ont occupé les baraquements de Vouziers, Clermont-en-Argonne, Bar-le-Duc, Verdun et Ligny. Aujourd'hui les troupes prussiennes arrivent à Etain, Nancy et Pont-à-Mousson. Le 11^e uhlan prussien est entré hier dans les baraquements de Saint-Mihiel.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 11 novembre. L'Assemblée a repris ses travaux; elle se retrouve, au mois de novembre 1872, dans la même position qu'au mois de février 1871, quand il fallait prendre des résolutions énergiques pour sauver le pays. Aura-t-elle recueilli du séjour assez long que ses membres ont fait en province le sentiment profond des devoirs qui lui sont imposés ? L'ancienne majorité monarchique se retrouvera-t-elle unie non pas seulement pour tenir tête aux projets agressifs des radicaux et des autres fractions de la gauche, mais pour prendre vigoureusement l'offensive. Nous commencerons à le savoir dans le courant de la semaine prochaine. Si la majorité monarchique reste divisée

pour l'action, si elle n'a de cohésion que pour la résistance, elle est perdue et nous devons attendre de la suite d'aventures nouvelles l'écllosion d'un pouvoir qui prenne en main la défense de la société.

La conjoncture est solennelle: notre destinée comme société ou comme nation est en jeu. Y a-t-il parmi tant d'hommes remarquables par le courage, l'intelligence, le dévouement, un chef pour rallier en un faisceau tous ces courages, toutes ces intelligences, tous ces dévouements pour entraîner les timides, pour modérer les imprudents, pour proposer un plan et l'exécuter ? — Jusqu'ici, nous n'avons pas vu cet homme se révéler, non plus que dans le camp de nos adversaires. — La lutte le fera-t-elle surgir ? Il est permis d'en douter. — Le parti monarchique a un chef, un seul, que tout indique, que les événements rendent nécessaire, c'est le Roy. Il a fait sa place à part et au-dessus de tous. Lui seul sait ce qu'il veut, ce qu'il faut; sous sa direction, la majorité de la France verrait les voies s'ouvrir et tout marcherait vers la reconstitution de l'ordre social et de l'ordre politique. De loin, il sait avertir ses amis; dernièrement, dans une admirable lettre, son grand et sûr instinct leur a montré l'écueil à éviter. C'est déjà un avertissement que les Royalistes doivent écouter et qui leur enseigne qu'il faut faire son devoir quand même et ne pas transiger avec lui.

Si nos bons députés voulaient entrer hardiment dans la série des affirmations, ils seraient surpris de voir les difficultés s'évanouir sous leurs pas.

Oser, c'est souvent pouvoir. — Les radicaux n'ont guère d'autre force; que ne pourraient pas les royalistes, si, abjurant leurs divisions et leur timidité, ils affirmaient leurs principes, leurs intentions. — Comme ils seraient applaudis et soutenus par cette immense société des gens de bien aujourd'hui découragés, décimés, abattus par la mollesse de leurs représentants, par la défection continue du pouvoir, par l'audace impunie de la démagogie athée ! On veut dans ce camp emporter violemment la proclamation de la République. Pourquoi ne pas prévenir nos ennemis en mettant résolument aux voix dans la Chambre et le pays même le rétablissement de la monarchie ? Y a-t-il un privilège qui donne aux révolutionnaires un droit qui n'existerait pas pour les conservateurs ? Que nos amis osent donc engager ce grand combat; qu'ils mettent de côté les doutes et les craintes, des millions de voix les soutiendront quand ils auront ouvertement et sans ambages, posé la question. C'est bien mal connaître le vrai sentiment du paysan, de l'industriel, du commerçant, du propriétaire, grand ou petit, de tout ce qui travaille et possède, que de croire qu'il hésiterait plus qu'en mai 1870, à choi-